

# NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES ASCA

**TYPE : S322DD**  
**VERSIONS : VOIR POINT 0.4**

## 0 GENERALITES

0.1 Constructeur : ASCA - 1, route de Nèzel - 78680 EPONE

0.2 Marque : ASCA

0.3 Genre :

- Semi-remorque routière (SREM)
- Semi-remorque pour transports combinés (SRTC)
- Semi-remorque spécialisée (SRSP)

NOTA : Le genre du véhicule est précisé sur le certificat de conformité

0.4 Type : S322DD

Versions : 38S1 37S1 36S1 35S1 34S1 33S1 32S1

PTC (t) : 38 37 36 35 34 33 32

NOTA : Le remplacement de l'un des caractères de l'appellation de version par un symbole « ? » implique que toutes les configurations sont couvertes.

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> caractères désignent le poids total en charge (en tonnes)

Le 3<sup>ème</sup> caractère désigne la monte de pneumatiques :

S = Monte simple.

Le 4<sup>ème</sup> caractère désigne la loi de réglage du correcteur de freinage (en fonction de l'empattement et du poids sous l'essieu pilotant le correcteur)

## 1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 3 essieux, 6 roues en monte simple.

1.2 Dimensions des pneumatiques :

Versions			Dimensions des		Indices min		Charge maxi sous train roulant inférieure ou égale à (kg)
PTC	Monte pneu	Loi de correction	Pneumatiques	Charge	Vitesse		
32	S	1	385/65 R 22.5	160	G	27000	

NOTA : Tous indices de charge et/ou vitesse supérieurs sont autorisés

1.3 Structure :

- S : simple
- Châssis à longerons métalliques simples assemblés par soudage et entretoisés par des traverses.
- R : rallongeable
- Châssis identique à la version S ci-dessus, et avec une rallonge à l'arrière.
- E : extensible
- Châssis à longerons télescopiques permettant une variation de la longueur utile pour le transport d'éléments de grande longueur.
- M : modulable
- Châssis identique à la version E ci-dessus, et avec une rallonge à l'arrière.

## 2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m) (\*)

(\*) Les poids et dimensions exacts du véhicule sont donnés sur le certificat de conformité. Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1 Poids total autorisé en charge :

**(Le véhicule n'est pas réceptionné en application de l'arrêté du 7/10/1982 relatif au "multi-PTAC")**

2.1.1 Catégorie 'A' (\*\*): xxxxx xxxxx xxxxx xxxxx 34000 33000 32000

2.1.2 Catégorie 'B' (\*\*): 38000 37000 36000 35000 34000 33000 32000

- (\*\*) Arrêté du 15/04/1986 :
- La catégorie 'B' concerne les semi-remorques destinées au transport combiné (genre SREM avec carrosserie PTE CONT ou genre SRTC)
- La catégorie 'A' concerne les autres semi-remorques

2.2 Poids total autorisé en charge lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R. 48 du Code de la Route :

2.3.1 Catégorie 'A' : 38000 37000 36000 35000 xxxxx xxxxx xxxxx

2.4 Charge maximale admissible : PTAC (kg) : 38000 37000 36000 35000 34000 33000 32000

2.4.1 Sur l'essieu 1 : 9000 9000 9000 8750 8000 8000 8000

2.4.2 Sur l'essieu 2 : 9000 9000 9000 8750 8000 8000 8000

2.4.3 Sur l'essieu 3 : 9000 9000 9000 8750 8000 8000 8000

2.4.4 Sur la sellette d'attelage : 15200 14800 14400 14000 13600 13200 12800

2.4.5

Transport normal

Transport avec autorisation spéciale (R 48)

	MINI	MAXI	MINI	MAXI
2.5 Voie des essieux arrière	1,900	2,140	1,900	2,140
2.6.1 Essieu 1 :	1,900	2,140	1,900	2,140
2.6.2 Essieu 2 :	1,900	2,140	1,900	2,140
2.6.3 Essieu 3 :	1,900	2,140	1,900	2,140
2.7 Empattement :	4,780*	10,019	4,780*	10,550
2.7.1 Empattement du tridem	1,140	1,800	1,140	1,800

- 7.2.2 Fonction anti-blocage de roues : le dispositif comporte une détection électronique du seuil de blocage des roues, modulant la pression de freinage dans les 6 vases à diaphragme par l'intermédiaire des modulateurs électro-pneumatiques.
- 7.2.3 Fonction allumage des voyants :
- 7.2.3.1 Cas de liaison avec tracteur équipé de prise ISO 7638 à 5 broches : un voyant « spécifique remorque » du véhicule tracteur signale toute défaillance de l'EBS.
- 7.2.3.2 Cas de liaison avec tracteur équipé de prise ISO 7638 à 7 broches : un voyant « spécifique remorque » du véhicule tracteur signale toute défaillance de l'EBS et un voyant supplémentaire, de couleur rouge, du tracteur s'allume dans les cas suivants :
- lorsque les performances du frein de service ne sont plus assurées (conduite de service et/ou automatique non raccordée(s), pression d'alimentation trop faible).
  - lorsque la tension d'alimentation est trop basse.
- 7.3 Frein de secours :
- 7.3.1 Frein en cas de rupture de la conduite d'alimentation ou de rupture d'attelage : agit sur les 3 essieux par réservoir d'énergie sur la semi-remorque.
- Dispositif à fonctionnement automatique en cas de rupture de la conduite d'alimentation de la liaison pneumatique lorsque la liaison avec le véhicule tracteur est effectuée par une prise ISO 7638 à 5 broches
  - Dispositif à fonctionnement automatique en cas de rupture de la conduite d'alimentation de la liaison pneumatique lorsque la liaison avec le véhicule tracteur est effectuée par une prise ISO 7638 à 7 broches et lorsque la pression dans les réservoirs de freinage chute en dessous d'une pression donnée ou lorsque le dispositif principal est actionné
  - Dispositif à fonctionnement automatique en cas de rupture d'attelage.
- 7.4 Frein de stationnement : Par vases à ressort agissant sur les essieux 1 et 2 ou 2 et 3.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1 Frein de service : Par air sous pression.
- 7.5.2 Frein de secours :
- 7.5.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage : Par air sous pression et transmission pneumatique ou électrique de l'information à l'Unité Centrale Electronique.
- 7.5.3 Frein de stationnement : Par vases à ressort.
- 7.6 Assistance du frein de service : Néant.
- 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie (capacité minimale de l'ensemble des réservoirs de freinage) : 105 litres
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances :
- a) Celui du véhicule tracteur
  - b) Défaillance ABR : Celui du véhicule tracteur ou, en option par un signal lumineux vert installé à l'avant gauche du véhicule remorqué.
- 7.8 Type de freins :
- 7.8.1 Frein de service : A disques (Marque : SMB / KNORR, type(s) : K1, dimensions : 430 x 45 mm)
- 7.8.2 Frein de secours :
- 7.8.2.1 Frein de rupture d'attelage : A disques.
- 7.8.3 Frein de stationnement : A disques.
- 7.9 Ralentisseur : Néant.

## 8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : la carrosserie est précisée sur le certificat de conformité
- 8.1.1 Châssis nu pour SREM ou pour SRTC ou pour SRSP.
- 8.1.2 Carrosserie pour SREM ou pour SRTC : Véhicules livrés carrossés, prêts à l'emploi.
- |   |                |
|---|----------------|
| Modèles :   | Abréviations : |
| Fourgon bâché avec parois rigides                   | BACHE          |
| Fourgon avec parois et toit rigides                 | FOURGON        |
| Plateau   | PLATEAU        |
| Savoyarde   | SAVOYARD       |
| Carrosserie à parois latérales souples coulissantes | PLSC           |
| Porte-conteneurs ou caisses mobiles ou amovibles    | PTE CONT       |
- 8.2 à 8.8 Sans objet
- 8.9 Dispositif de protection latérale : Oui (\*)
- 8.10 Dispositif de protection arrière contre l'encastrement : Oui (\*)
- 8.11 Dispositif anti-projection : Oui (\*)
- (\*) La présence, lors de la livraison du véhicule, du dispositif de protection latérale et (ou) du dispositif de protection arrière contre l'encastrement et (ou) des dispositifs anti-projections est précisée sur l'attestation d'équipement jointe au certificat de conformité : il existe en effet des possibilités d'exemption ; ces dispositifs peuvent également être montés lors du carrossage du véhicule livré en châssis-nu.

## 9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1
- 9.2
- 9.3 Feux de position :
- 9.3.1 Avant : 2, indépendants
- 9.3.2 Latéraux : 2 à 7 par face latérale suivant longueur lorsque présence requise
- 9.4 Feux rouges arrière : 2 ou 4 en option
- 9.5 Feux de changement de direction :
- 9.5.1 Avant : Néant
- 9.5.2 Arrière : 2 ou 4 en option, groupés avec les feux rouges arrière
- 9.5.3 Latéraux : Néant
- 9.6 Feux stop : 2 ou 4 en option, incorporés ou groupés aux feux rouges arrière
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 ou 2 indépendant(s) ou combiné(s) avec les feux rouges arrière
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1 Arrière : 2, indépendants
- 9.8.2 Latéraux : 2 à 7 par face latérale suivant la longueur, indépendants ou combinés avec les feux de position latéraux
- 9.8.3 Avant : 2 indépendants ou combinés avec les feux de position avant
- 9.9 Feux de détresse : Par fonctionnement simultané de tous les feux de direction, commandé par le véhicule tracteur
- 9.10 Feux de marche arrière : 1 ou 2 en option, indépendant(s) ou groupé(s) avec les feux arrière
- 9.11 Feux de brouillard arrière : 1 dans la partie gauche du véhicule ou 2, indépendant(s) ou groupé(s) avec les feux rouges arrière
- 9.12 Feux d'encroisement : Positionnés après carrossage du véhicule si livré en châssis-nu.
- 9.12.1 Avant : 2
- 9.12.2 Arrière : 2
- 9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Oui, positionné après carrossage du véhicule ou en option sur le châssis-nu

## 10 DIVERS

- 10.1 Marques d'identité :
- 10.2 Emplacement de la plaque constructeur : Sur le longeron, côté droit du véhicule.
- 10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : Sur le longeron, côté droit du véhicule.
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le longeron droit, à proximité de la plaque constructeur
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :
- Caractères 1 à 3 : Code constructeur
  - Caractères 4 à 9 : Type
  - Caractères 10 et 11 : Version PTAC
  - Caractères 12 et 13 : Année de construction
  - Caractères 14 à 17 : N° d'ordre dans la série
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : VGTS32DD??000001  
(?? désignent le PTAC pour ce numéro d'ordre dans la série)

## 11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : A proximité de la plaque constructeur lorsque le véhicule est en freinage conventionnel.
- 11.2 Pression déclarée par le constructeur : Sans objet
- 11.3 Pression de disjonction : Sans objet
- 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur)
- 11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : Sans objet
- 11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : Sans objet

# ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Identification du véhicule :

1) Genre : SREM

2) Marque : ASCA

3) Type : 

S	3	2	2	D	D
---	---	---	---	---	---

Version : 

3	4	S	1
---	---	---	---

Empattement (m) : 7,700

4) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série :

V	G	T	S	3	2	2	D	D	3	4	0	1	0	1	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

5) Poids total autorisé en charge (t) : 3 4

Les dispositifs suivants sont présents sur le véhicule livré précité :

Loi théorique de réglage du correcteur :

$$P_s = 2,0 + ((P - 933) \times (0,0866 \times E + 3,58) / 8067)$$

- P** : Poids sous essieu en kg (un seul des essieux du train roulant ou l'essieu avant dans le cas d'une remorque)
- E** : Empattement en m (dans le cas de structures extensibles ou modulables, E désigne l'empattement du véhicule non étendu, axe pivot à axe tandem ou tridem)
- P2** : Pression sortie correcteur (en bars) pour  $P_e=6,5$  bars

Dispositifs de protection arrière contre l'encastrement :  Oui /  Non

Dispositifs de protection latérale contre les chutes d'usages de véhicules à deux roues :  Oui /  Non

Dispositifs anti-projection :  Oui /  Non

Dispositifs de signalisation complémentaire :  Oui /  Non

**A.S.C.A.**  
**CARROSSIER CONSTRUCTEUR**  
 1, route de Nézel - 78680 EPONE  
 Tél. (1) 30.90.53.00 - FAX (1) 30.90.00.05  
 Code APE 34 - 2 A  
 N° SIREN FR 37 384 217 170

Fait à EPONE, le 04 Mars 2002

*J. Pécator*